

# Vie Juridique

## CEDAGE FOREZ-VELAY : UN NOMBRE D'ADHÉRENTS EN BAISSÉ



© EMILIE MASSARD

### UN ADHÉRENT RÉCOMPENSÉ CHAQUE ANNÉE

Chaque année, à l'occasion de son assemblée générale, le Cedage Forez-Velay récompense l'un de ses adhérents pour sa fidélité et son implication dans l'association. Cette année, ce sont Chantal Liothier et son fils Christophe qui ont été mis à l'honneur. Gérants du tabac-presse « Aux bonnes nouvelles », à Saint-Just-Malmont, ils ont reçu le trophée Excellence des mains des représentants des partenaires du trophée : la Banque Populaire Loire et Lyonnais et la Socama. Le trophée est l'occasion de mettre en lumière le témoignage d'un adhérent, et notamment de sa participation aux formations. Chantal Liothier, en recevant sa récompense, a en effet incité le public présent dans la salle à suivre son exemple en participant aux formations du Cedage, notamment les formations en informatique qui lui ont été très utiles.

*Les artisans qui partent en retraite ont parfois du mal à trouver un repreneur »*

**Le Cedage Forez-Velay a organisé son assemblée générale le lundi 4 novembre au Centre des congrès de Saint-Etienne. Forte de plus de 4 000 adhérents, l'association connaît cependant une baisse croissante des adhésions.**

Le Centre d'aide à la gestion des entreprises (Cedage) Forez-Velay regroupe plus de 4 000 adhérents, commerçants et artisans, mais aussi dirigeants d'EURL, d'EIRL ou de petites SARL, du sud de la Loire et de la Haute-Loire. De par leur adhésion à cette association agréée par l'administration fiscale, les entrepreneurs peuvent éviter une majoration de 25 % de la base imposable de leurs revenus. « Grâce aux 184 experts-comptables qui font partie de notre collège correspondants, nous collectons, contrôlons et transmettons les déclarations de nos adhérents directement aux services fiscaux », explique Louis Soulier, président du Cedage Forez-Velay. Outre l'aspect

purement fiscal, l'adhésion au Cedage permet surtout aux commerçants et artisans de bénéficier de formations sur les aspects fiscaux et la gestion de leur entreprise. « Pour les commerçants, artisans ou dirigeants de petites entreprises, qui sont souvent seuls à la tête de leur société, ce n'est pas toujours facile de prendre du recul et d'identifier ses besoins. En se réunissant lors de ces formations, nos adhérents peuvent échanger et partager pour rompre l'isolement, ajoute Louis Soulier. Ces formations apportent donc une vraie plus-value pour aider les artisans et commerçants à gérer leur société. »

### DES STATISTIQUES ÉLABORÉES

Formations juridiques, marketing, management ou encore informatique, les thèmes soulevés sont nombreux et en 2013 plus de 300 adhérents y ont participé tout au long de l'année. Les nouvelles technologies sont notamment au cœur des formations informatiques avec l'uti-

lisation de nouveaux outils comme les tablettes numériques. « Les formations informatiques sont très suivies, ainsi que notre traditionnelle formation sur la loi de finance, très attendue par les adhérents. Nous dispensons aussi des formations extra-professionnelles, des premiers secours par exemple. » Autre avantage, les adhérents du Cedage bénéficient également d'un délai de reprise de deux ans au lieu de trois en cas de contrôle fiscal. Ils ont aussi accès à des statistiques élaborées grâce aux données de plusieurs centres, qui leur permettent de se situer sur le plan économique. Des avantages et des services bienvenus pour les petites entreprises, dont on pourrait penser qu'elles adhéreraient d'autant plus au Cedage en ces périodes où la pression fiscale est forte.

### ENVIRON 500 ADHÉRENTS EN MOINS

Et pourtant, depuis quelques années, le nombre d'adhérents du Cedage Forez-Velay, qui suit la ten-

dance de bien d'autres centres, ne cesse de diminuer. De 4 572 en 2009, il est passé à 4 063 en 2013. « Comme beaucoup de secteurs, le commerce et l'artisanat doivent faire face au baby-boom, qui s'est transformé en papy-boom, note Louis Soulier. Un certain nombre d'artisans prennent leur retraite, et aujourd'hui il est difficile pour eux de trouver un repreneur. Certains repreneurs changent aussi de statut de société, et ne rentrent ainsi plus dans les critères d'adhésion du Cedage. » Pour pallier à ce phénomène de commerces et d'entreprises qui disparaissent faute de repreneurs, le Cedage Forez-Velay propose également à ses adhérents des formations sur la transmission d'entreprises, pour les aider à céder leur fonds de commerce ou à trouver un repreneur. « Notre objectif est de sensibiliser nos adhérents sur des thèmes qui les touchent au quotidien, afin de favoriser les échanges et le partage de bonnes pratiques entre eux », ajoute le président du Cedage.

■ Emilie Massard